

LE RELAIS OZANAM

1, Allée du Gâtinais
38130 ECHIROLLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2018

LDMR & ASSOCIÉS

04 76 27 80 01 | contact@ldmr.fr | ldmr.fr | 52, rue Aimé Bouchayer - 38170 Seyssinet Pariset

SAS au capital de 360 000 € | RCS Grenoble 382289734 | APE 6920Z | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables
de la Région Rhône-Alpes et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Grenoble

LE RELAIS OZANAM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01.01.18 AU 31.12.18

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

1. Opinion sur les comptes annuels
2. Fondement de l'opinion
3. Justification des appréciations
4. Vérifications spécifiques
5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels
6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

COMPTES ANNUELS

- bilan actif
- bilan passif
- compte de résultat de l'exercice
- annexe

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

LE RELAIS OZANAM

1, Allée du Gâtinais
38130 ECHIROLLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les adhérents,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE RELAIS OZANAM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions d'exploitation figurent dans les comptes de l'exercice pour 3 580 256 euros et constituent le financement le plus important de l'association. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des subventions comptabilisées en analysant les conventions et attestations conclues entre l'association et les financeurs.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par le Conseil d'Administration dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset

Le 04 juin 2019

LDMR ASSOCIES SAS

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric TRAORE', with a stylized, flowing script.

Eric TRAORE

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

LE RELAIS OZANAM

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	1 304 525,42	740 328,46	564 196,96	602 833,64
Autres immobilisations corporelles	1 103 715,49	898 425,27	205 290,22	192 184,81
Immobilisations financières				
Prêts	92 516,75		92 516,75	83 666,00
Autres immobilisations financières	15 087,37		15 087,37	13 496,41
ACTIF IMMOBILISE	2 515 845,03	1 638 753,73	877 091,30	892 180,86
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	59 808,15	18 289,79	41 518,36	32 599,89
Autres créances	488 166,65		488 166,65	462 246,43
Divers				
Valeurs mobilières de placement	479 629,25		479 629,25	477 169,25
Disponibilités	921 824,58		921 824,58	983 997,47
Charges constatées d'avance	22 964,33		22 964,33	18 328,80
ACTIF CIRCULANT	1 972 392,96	18 289,79	1 954 103,17	1 974 341,84
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	4 488 237,99	1 657 043,52	2 831 194,47	2 866 522,70



Bilan passif

LE RELAIS OZANAM

Etats de synthèse au 31/12/2018

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	808 944,14	808 944,14
Subventions affectées	58 276,35	58 276,35
Fonds associatifs avec droit de reprise	58 276,35	58 276,35
Autres réserves	-182 585,31	-191 207,75
Report à nouveau	-3 707,98	1 129,23
RESULTAT DE L'EXERCICE	-143 820,41	3 785,23
Subventions d'investissement	492 760,84	548 730,86
Provisions pour renouvellement d'immo	37 314,99	45 711,89
Provisions pour couverture fond de roulement	314 000,00	366 500,00
Provisions réglementées	351 314,99	412 211,89
FONDS PROPRES	1 381 182,62	1 641 869,95
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	70 991,76	11 447,76
Provisions pour charges	300 232,62	274 987,15
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	371 224,38	286 434,91
Fonds dédiés sur subventions	85 237,50	88 450,00
FONDS DEDIES	85 237,50	88 450,00
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	102 086,38	108 718,75
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	102 086,38	108 718,75
Emprunts et dettes financières diverses	40 152,33	36 446,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 433,64	212 574,20
Dettes fiscales et sociales	514 840,05	453 753,51
Autres dettes	90 037,57	20 380,90
Produits constatés d'avance		17 894,40
DETTES	891 463,59	741 049,09
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	2 831 194,47	2 866 522,70



Compte de résultat

LE RELAIS OZANAM

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
Prestations de services	731 322,35	745 472,40
Produits des activités annexes	65 847,56	79 638,35
Autres produits et cotisations	11 359,11	10 950,49
<u>Total biens & services vendus</u>	<u>808 529,02</u>	<u>836 061,24</u>
Subventions	3 580 255,89	3 693 176,11
<u>Total subventions</u>	<u>3 580 255,89</u>	<u>3 693 176,11</u>
Autres produits	43 585,46	3 676,47
<u>Total autres produits</u>	<u>43 585,46</u>	<u>3 676,47</u>
Transferts de charge	100 796,56	57 471,80
<u>Total transferts de charges</u>	<u>100 796,56</u>	<u>57 471,80</u>
Reprises sur fonds dédiés	56 212,50	
Reprises sur provisions	37 219,54	18 112,22
<u>Total reprises sur provisions</u>	<u>93 432,04</u>	<u>18 112,22</u>
 <u>Produits d'exploitation</u>	 <u>4 626 598,97</u>	 <u>4 608 497,84</u>
Autres achats non stockés	300 845,79	307 780,10
<u>Total achats</u>	<u>300 845,79</u>	<u>307 780,10</u>
Services extérieurs	1 207 921,44	1 113 937,25
<u>Total services extérieurs</u>	<u>1 207 921,44</u>	<u>1 113 937,25</u>
Impôts et taxes	156 995,59	146 605,49
<u>Total impôts et taxes</u>	<u>156 995,59</u>	<u>146 605,49</u>
Salaires et Traitements	1 803 686,80	1 716 553,83
Charges sociales	841 606,58	796 143,44
<u>Total charges du personnel</u>	<u>2 645 293,38</u>	<u>2 512 697,27</u>
Autres charges	213 409,79	213 156,51
Aides et secours	23 797,60	4 051,05
<u>Total autres charges</u>	<u>237 207,39</u>	<u>217 207,56</u>
<u>Total de transferts de charges budgétaires</u>		
Amortissements et provisions	200 842,71	210 328,07
Dotations sur fonds dédiés	53 000,00	88 450,00
<u>Total dotations</u>	<u>253 842,71</u>	<u>298 778,07</u>
 <u>Charges d'exploitation</u>	 <u>4 802 106,30</u>	 <u>4 597 005,74</u>



Compte de résultat

LE RELAIS OZANAM

Etats de synthèse au 31/12/2018

	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17
RESULTAT D'EXPLOITATION	-175 507,33	11 492,10
Produits financiers	7 500,23	8 295,18
Charges financières	1 141,67	1 224,28
Résultat financier	<u>6 358,56</u>	<u>7 070,90</u>
RESULTAT COURANT	-169 148,77	18 563,00
Produits exceptionnels	139 054,89	111 464,74
Charges exceptionnelles	112 624,53	125 026,51
Résultat exceptionnel	<u>26 430,36</u>	<u>-13 561,77</u>
Impôts sur les bénéfices	1 102,00	1 216,00
EXCEDENT OU PERTE	-143 820,41	3 785,23



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan clos le 31 décembre 2018 et présenté avant répartition du résultat net totalise
2 831 194.47 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice, couvrant une période de 12 mois du 1er janvier 2018 au
31 décembre 2018, dont le total des charges est de 4 916 974.50 Euros dégage un résultat
de -143 820.41 Euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le
Conseil d'Administration.

Faits marquants de l'exercice

Néant

Evènements significatifs postérieurs à la clôture des comptes

Néant



1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret N°83-1020 du 29-11-83 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association s'est conformée au décret budgétaire du 22 octobre 2003 pour l'établissement des budgets prévisionnels et pour les comptes administratifs à remettre fin avril N+1.

Conformément au Règlement n°99-01, la reprise des résultats de l'exercice N-2 par les organismes financeurs est traitée en fonds propres et n'influe pas les résultats de l'exercice N.

Par ailleurs, il a été fait application des dispositions particulières suivantes:

- Avis n°2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire M22,

ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n°99-03.

- Arrêté du 15 février 2010 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312 du code de l'action sociale et des familles.

1.1 CHANGEMENT DE METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celles de l'exercice précédent.

1. 2 DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Il n'a pas été dérogé aux principes comptables pour l'établissement et la présentation des comptes annuels.

1.3 METHODES D'EVALUATION

1.3.1 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et conformément au règlement CRC 2004-06.

Les amortissements sont calculés, conformément au règlement CRC 2002-10 suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation et de l'accord des organismes financeurs.

Les durées les plus généralement retenues ont été les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée	
	de	à
Immobilisations incorporelles, logiciels	4 ans	4 ans
Constructions		
Agencements et aménagements des constructions	8 ans	30 ans
Matériel et outillage	5 ans	8 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 ans	15 ans
Matériels de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans	10 ans
Mobilier de bureau	4 ans	10 ans



1.3.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3.3 Fonds propres

L'affectation des résultats des établissements obéit à des règles spécifiques et n'est comptabilisée qu'après accord des financeurs sur les comptes administratifs, soit deux années plus tard. Dans l'attente, les résultats sont comptabilisés dans des comptes [115] "résultat sous contrôle de tiers financeurs" qui correspondent aux résultats en instance, susceptible d'être repris par les organismes de contrôle.

Certaines immobilisations sont financées à l'aide de subventions d'investissements accordées par les organismes financeurs qui sont inscrites au passif et reprises dans le résultat au rythme des amortissements des immobilisations ainsi financées.

1.3.4 Comptabilisation des recettes

Les recettes de dotations globales de financement ou de prix de journées sont comptabilisées pour le montant net notifié par les organismes financeurs. Les corrections apportées par les financeurs par l'effet de la reprise des résultats des comptes administratifs N-2 ne sont pas corrigées dans les produits mais par des écritures en fonds propres.

1.3.5 Engagements hors bilan

Engagements retraite

La provision retraite s'élève à 246 232.62 € comptabilisés dans le bilan, elle représente l'intégralité des engagements de retraite.

Hypothèses retenues pour le calcul de la provision "Indemnités de Fin de Carrière" (IFC) :

	Hypothèse retenue
Date d'évaluation	31/12/2018
Taux d'actualisation	1.44 %
Taux d'augmentation des salaires	1 %
Convention collective	CCN 51
Taux de charges sociales et fiscales	52%
Table de mortalité	INSEE 2000
Turnover	Moyen
Conditions de départ en fin de carrière	65 ans, 100 % départ volontaire et 0 % de mise à la retraite
Méthode de calcul	Méthode du prorata des droits au terme

Le taux d'actualisation choisi pour cet exercice est un taux moyen : taux au 1/1/2018 1.30%, taux au 31/12/2018 1.57%, taux moyen appliqué pour nos calculs 2018 1.44%.



1.3.6 Rémunération des administrateurs

Les administrateurs agissent dans le cadre du bénévolat. A ce titre, ils ne touchent aucune rémunération.

1.3.7 Ventilation de l'effectif salarié de l'Association

Catégories	Effectif au 31/12/2018
Cadres	10
Administratifs	8
Educatifs	32
Services généraux	8
Total	58

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

2.1 ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL I			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 268 939.48		51 358.46
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport	230 199.40		14 000.00
Matériel de bureau et informatique, mobilier	829 471.46		75 854.30
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	0		
Avances et acomptes			
TOTAL II	2 328 610.34		141 212.76
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	13 496.41		1 590.96
Prêts et autres immobilisations financières	83 666.00		8 850.75
TOTAL III	97 162.41		10 441.71
TOTAL GENERAL (I+II+III)	2 425 772.75		151 654.47



CADRE B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice
	Par virement	Par cession	
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL I			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		15 772.52	1 304 525.42
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			244 199.40
Matériel de bureau et informatique, mobilier		45 809.67	859 516.09
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			0
Avances et acomptes			
TOTAL II		61 582.19	2 408 240.91
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			15 087.37
Prêts et autres immobilisations financières			92 516.75
TOTAL III			107 604.12
TOTAL GENERAL (I+II+III)		61 582.19	2 515.845.03



2.2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Sorties	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Immobilisations corporelles Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Inst. gén., agenc., et amén. des const. Inst. techn., mat. et outil. Indus. Instal. Gén., agenc. et amén. divers Matériel de transport Mat. de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	666 105.84 184 844.63 682 641.42	82 248.49 21 502.04 52 501.54	8 025.87 43 064.36	740 328.46 206 346.67 692 078.60
TOTAL II	1 533 591.89	156 252.07	51 090.23	1 638 753.73
TOTAL GENERAL (I+II)	1 533 591.89	156 252.07	51 090.23	1 638 753.73

2.3 TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES

NATURE DES PROVISIONS	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES Réserve de trésorerie Renouvellement des immobilisations Amortissements dérogatoires Renforcement du BFR Différence sur réalisation d'actifs	45 711.89 366 500.00		8 396.90 52 500.00	37 314.99 314 000.00
TOTAL I	412 211.89		60 896.90	351 314.99
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Provisions pour litige Provisions pour retraite Provisions pour travaux et grosses réparations Autres provisions pour risques et charges	220 987.15 54 000.00 11 447.76	26 300.85 68 544.00	1 055.38 9 000.00	246 232.62 54 000.00 70 991.76
TOTAL II	286 434.91	94 844.85	10 055.38	371 224.38
PROVISIONS POUR DEPRECIATION Sur immobilisations Sur stocks et encours Sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	36 164.16	18 289.79	36 164.16	18 289.79
TOTAL II	36 164.16	18 289.79	36 164.16	18 289.79
TOTAL GENERAL (I+II+III)	734 810.96	113 134.64	107 116.44	740 829.16



2.4 FONDS DEDIES

FONDS DEDIES	Montant en début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant en fin d'exercice
Fonds dédiés « Logement toujours »	74 950.00		56 212.50	18 737.50
Fonds dédiés « POHI AGGLO »	13 500.00			13 500.00
Fonds dédiés « FJT »		25 000.00		25 000.00
Fonds dédiés « TRAVAIL PAIR »		12 000.00		12 000.00
Fonds dédiés « STEP'S »		10 000.00		10 000.00
Fonds dédiés « LIEU ECOUTE INTERCOMMUNAL »		6 000.00		6 000.00
TOTAL	88 450.00	53 000.00	56 212.50	85 237.50

2.5 CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	Valeur en début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminutions Sorties	Valeur en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
TOTAL				

2.6 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		à 1 an au plus	à plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	92 516.75		92 516.75
Autres immobilisations financières	15 087.37		15 087.37
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	41 518.36	41 518.36	
Autres créances	488 166.65	488 166.65	
Charges constatées d'avance	22 964.33	22 964.33	
TOTAL	660 253.46	552 649.34	107 604.12



DETTES	Montant	Degré d'exigibilité		
		à 1 an au plus	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	102 086.38	6 716.32	24 755.95	70 614.11
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes sur commandes				
Fournisseurs et compte rattachés	246 433.64	246 433.64		
Dettes fiscales et sociales	514 840.05	514 840.05		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés	40 152.33	40 152.33		
Autres dettes	90 037.57	90 037.57		
Produits constatés d'avance	0.00	0.00		
TOTAL	993 549.97	898 179.91	24 755.95	70 614.11

2.7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

FONDS ASSOCIATIFS	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Fonds associatifs	469 880.36			469 880.36
Subventions d'investissements affectées biens renouvelables	397 340.13			397 340.13
Réserve de trésorerie	4 765.35	37 116.40	12 189.62	29 692.13
Fonds propres provisions non financés	-195 973.10	3 415.56	19 719.90	-212 277.44
Report à nouveau	1 129.23	20 089.57	24 926.78	-3 707.98
Résultat de l'exercice	3 785.23		147605.64	-143 820.41
TOTAL I	680 927.20	60 621.53	204 441.94	537106.79
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Montant brut	957 473.34			957 473.34
Quote-part de subv.virée au compte de résultat	-408 742.48	-55 970.02		-464 712.50
TOTAL II	548 730.86	-55 970.02		492 760.84
TOTAL GENERAL (I+II)	1 229 658.06	4 651.51	204 441.94	1 029 867.63

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2018	31/12/2017
Créances usagers et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0.00	2 473.02
Organismes sociaux produits à recevoir	11 275.73	26 734.80
Divers produits à recevoir	9 058.67	10 509.52
TOTAL	20 334.40	39 717.34



3.2 DETAIL DES CHARGES A PAYER

DETAIL DES CHARGES A PAYER	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 402.14	42 110.20
Dettes fiscales et sociales	331 223.58	299 292.29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Dettes envers les résidents		
Autres dettes	20 687.87	18 471.90
TOTAL	424 313.59	359 874.39

3.3 TABLEAU DES SUBVENTIONS ET DOTATIONS GLOBALES A RECEVOIR

TABLEAU DES SUBVENTIONS ET DOTATION GLOBALE A RECEVOIR			
Etablissement	Financeurs	Montant total	Solde à recevoir
	TOTAL	3 580 654.89	391 298.82

3.4 DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	31/12/2018	31/12/2017
Rachat contrat CPRO, JM BUREAUTIQUE		10 226.40
Subvention DIRRECTE (Diotima)		7 668.00
TOTAL	0.00	17 894.40

3.5 DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	22 964.33	18 328.80
TOTAL	22 964.33	18 328.80



3.6 AFFECTATION DU RESULTAT

3.6.1 Formation du résultat

	2016	2017	2018
Résultat comptable - Gestion Contrôlée	-16 055.65	14 095.67	-28 271.67
Résultat comptable - Autres activités	8 893.20	-10 310.44	115 548.74
Résultat net comptable	-7 162.45	3 785.23	-143 820.41

4. DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

REPARTITION PAR NATURE DE RESSOURCES	31/12/2018	31/12/2017
L'association LE RELAIS OZANAM a bénéficié des services suivants : indemnités kilométriques des administrateurs	4 524.00	4 682.00
TOTAL	4 524.00	4 682.00

